



Signature seule = preuve ?

Par **zaza24**, le **12/07/2007 à 17:43**

bonjour, rnJ'ai démissionné de mon poste par LRAR puis après avoir quitté l'entreprise, je l'ai poursuivie aux Prud'hommes pour non paiement du préavis dont elle m'avait libéré unilatéralement.rnCette dernière invoque l'existence d'un protocole d'accord que nous aurions signé et que je réfute bien entendu...rnCe protocole que j'aurai signé est bien "imitée" par ma signature mais il y a deux choses pour lesquelles je m'interroge : rnil y a la mention "BON POUR ACCORD" tapée pour les deux parties (le responsable et moi même) et qui n'est pas écrite de façon manuscrite par moi.rnDe plus, ce courrier est censé m'avoir été envoyé par LRAR hors, bien entendu, je n'ai rien reçu.rnEn première instance, le tribunal m'a donné raison mais en appel ja juge a considéré, sans autre forme ni expertise, que ma signature était valable.rnY aurait il un ppit de droit qui viendrait apppyer ma thèse que seule la signature sur un acte n'est pas vabel dans le cas ou comme cité plus haut d'autres mentions devraient apparaître ?rnEn vous remerciant pour votre aide .rnXavier